



ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Communiqués de presse

Les restaurateurs ambulants signent une charte favorisant le développement durable

Publié le 11 juillet 2019

Un diagnostic « Développement durable », établi entre 2017 et 2018 pendant les Jeudis du Port a permis de déterminer des points forts et axes d'amélioration pour apporter des évolutions pour les prochaines éditions.

Dans ce contexte, une « Charte des restaurateurs ambulants » a été signée par des commerçants désireux de s'engager dans une démarche vertueuse et plus respectueuse de l'environnement.

L'adoption de ces nouvelles pratiques s'ajoute à d'autres nouveautés en 2019, avec la mise en place d'espaces dédiés pour la gestion du tri des déchets par le public, le déploiement d'une majorité de toilettes sèches sur le site ou encore l'installation de parkings à vélo près des deux entrées principales, côté Blaveau et Considère.

Téléchargement

 [Télécharger au format pdf](#)



Brest
MÉTROPOLE & VILLE



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30